

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	12	13

Vote		
Pour : 13		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 22 SEP. 2025

Et publication ou notification le :

22 SEP. 2025

L'an 2025, le 15 septembre à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10 septembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 septembre 2025.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

Excusés : MM LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), VITALIEN Anthony, MMES BALANGER Laurence, GARREAU Sabrina, REMAUD Natacha.

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

2025_09_03 – Ecole / Accueil de loisirs / Restaurant scolaire – Travaux de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs par des LED

Monsieur le Maire rappelle le projet de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs par des LED pour l'Ecole, l'Accueil de loisirs et le Restaurant scolaire.

Nous avons reçu un devis de l'entreprise BULTEAU SECURELEC du Fenouiller concernant les travaux de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs par des LED pour l'Ecole, l'Accueil de loisirs et le Restaurant scolaire pour un montant de 24 454,12 € HT, 29 344 94 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le devis de l'entreprise BULTEAU SECURELEC du Fenouiller concernant les travaux de remplacement de l'ensemble des systèmes d'éclairage intérieurs par des LED pour l'Ecole, l'Accueil de loisirs et le Restaurant scolaire pour un montant de 24 454,12 € HT, 29 344 94 € TTC,
Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 SEP. 2025
Le Maire,
Hervé BESSONNET

La Secrétaire de séance,
Corinne SAINTURAT-NIEL

